

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « Caravane des Métiers 2026 – Exposants »

Cahier des charges

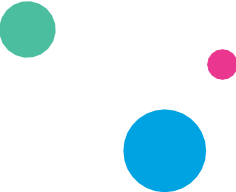
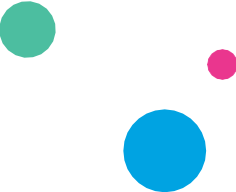


Table des matières

1. CONTEXTE	3
1.1 Auvergne-Rhône-Alpes Orientation	3
1.2 La Caravane des métiers et ses enjeux	3
1.3 Objet du présent cahier des charges	5
2. L'ORGANISATION DE LA CARAVANE DES METIERS 2025	5
2.1 Principes généraux	5
2.1.1 L'état d'esprit de la Caravane des métiers	6
2.1.2 Le calendrier de l'édition 2025	6
2.2 Configuration de l'événement	7
2.2.1 Localisation	7
2.2.2 Les publics visés	7
2.2.3 Les exposants	8
2.2.4 Organisation opérationnelle de l'événement	9
2.3 Communication	9
3. COMMENT CANDIDATER A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET	10
3.1 Le calendrier de l'appel à manifestation d'intérêt	10
3.2 Le candidat	10
3.3 Les modalités de dépôt du dossier de candidature	10
3.4 Les pièces constitutives du dossier de candidature	10
3.5 La procédure de sélection	11
4. CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'EVENEMENT EN CAS DE DECISION FAVORABLE D'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation	11
4.1 Engagement des collectivités quant à la logistique liée à la candidature	11
4.2 Engagement des collectivités quant à l'accueil de l'événement	Erreur ! Signet non défini.
4.3 Engagement des collectivités quant à la communication sur l'événement	14
4.3.1 Communication générale	14
4.3.2 Presse	14
4.3.3 Web et réseaux sociaux	14
4.3.4 Ecriture inclusive	15
4.3.5 Bilan et enquête de satisfaction de la manifestation	15
4.3.6 Contacts	15



1. CONTEXTE

1.1 Auvergne-Rhône-Alpes Orientation

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, association loi 1901, a été créée au 1^{er} janvier 2020 à l'initiative de la Région dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées en matière d'information sur l'orientation (loi du 5 septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel). Elle fédère les principaux acteurs de l'orientation, de la promotion des métiers et de la formation en Auvergne-Rhône-Alpes.

En mars et avril 2020, l'association a intégré deux autres structures préexistantes, l'ex-Espace Infos Jeunes (EIJ) de Clermont-Ferrand et de l'Association Auvergne-Rhône-Alpes pour l'Orientation et la Promotion des Métiers (AROM). Auvergne-Rhône-Alpes Orientation réunit aujourd'hui la majorité des partenaires régionaux de l'écosystème de l'orientation : la Région, le rectorat de région académique, la DREETS, la DRAAF, plusieurs départements, la ComUE Université de Lyon, l'association régionale des écoles de production, la fédération régionale des MFR, la CCIR, le Medef Auvergne-Rhône-Alpes, Via compétences, France Travail, etc.

L'association a pour missions :

- produire et diffuser de la documentation et de l'information, à portée régionale, relatives à l'orientation scolaire et professionnelle ;
- l'organisation, l'appui à l'organisation et le financement de manifestations, salons, forums dans le domaine de l'orientation scolaire et professionnelle tout au long de la vie ;
- l'organisation, l'appui à l'organisation et le financement d'actions pour l'orientation et la promotion des métiers, en réponse aux besoins des acteurs économiques et des établissements de formation ;
- la mise en œuvre d'actions favorisant l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

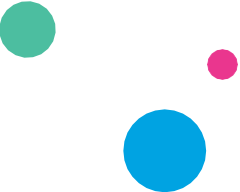
La mise en œuvre de cet objet pourra s'organiser via l'accueil du public sur les sites de l'Association afin qu'elle puisse lui proposer directement son offre de services.

1.2 La Caravane des métiers et ses enjeux

La Caravane des métiers est un événement créé par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation et ses partenaires afin de faire découvrir de façon ludique les métiers de plusieurs secteurs d'activité à tous les habitants de la région.

Les 4 premières éditions ont accueilli au total 57 000 visiteurs et reçu la satisfaction partagée des publics, des exposants et des villes accueillantes. Chaque année, la Caravane des métiers circule sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes en faisant étape dans une ville par département et, surtout, en veillant à couvrir de façon équitable le territoire. Les villes-étapes sont, dans la mesure du possible, différentes d'une année sur l'autre.

De nombreux partenaires se sont engagés dans ce projet innovant au cours de ces 4 années : la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Rectorat de région académique, le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation et la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, l'Armée de Terre, l'Armée de l'Air et de l'Espace, la Marine nationale, la Gendarmerie nationale, la Police nationale, la Direction interrégionale des Service Pénitentiaires de Lyon, le MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM),



l'Aprodema (association pour la promotion des métiers et des formations en Agroéquipement), Fibois Auvergne-Rhône-Alpes, Polyvia – Union des transformateurs de polymères, ACORA-BTP, les Compagnons du Devoir et du Tour de France, la FRTTP Auvergne-Rhône-Alpes, l'AFT Transport & Logistique, Lactalis Logistique et Transport, l'IFRIA Auvergne-Rhône-Alpes, l'OPCO Entreprises de proximité, l'Office de Tourisme du Pays de Gex & sa station Monts Jura, le Service départemental d'incendie et de secours de l'Ain, de l'Ardèche, du Puy-de-Dôme, de Haute-Savoie, SNCF réseau, IDEX, CIAS Privas Centre Ardèche, Duret Electricité, l'IFRIA d'Auvergne-Rhône-Alpes, le Leem – Les entreprises du médicament, l'Institut des Métiers, EF Langue.

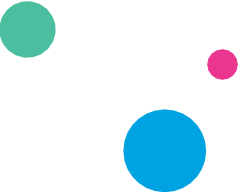
Aujourd'hui, cet événement s'inscrit comme un rendez-vous annuel incontournable pour faire découvrir de façon ludique les métiers de plusieurs secteurs d'activité, notamment les métiers prioritaires identifiés par la Région :

- Santé
- Industrie / Industrie du futur
- Numérique
- Agriculture
- BTP et transition écologique
- Hôtellerie-restauration
- Sport, tourisme et montagne
- Transports et logistique

Une attention particulière sera apportée aux métiers de techniciens industriels identifiés dans le cadre du « Plan Région des ingénieurs et des techniciens », adopté par le Conseil régional le 10 mars 2023. La valorisation des métiers scientifiques et techniques auprès des jeunes, notamment chez les filles, sera priorisée.

Les principaux enjeux de la Caravane des métiers pour ses différentes parties prenantes :

- Pour les scolaires, les familles, les personnes en insertion professionnelle, en reconversion, et le grand public : découvrir de façon ludique des métiers et des formations dans de nombreux secteurs d'activité ainsi que les débouchés professionnels dans la région Auvergne-Rhône-Alpes :
 - l'occasion d'explorer de nombreux métiers, en participant aux animations et démonstrations proposées dans plusieurs secteurs par des jeunes en formation et des professionnels,
 - l'opportunité de revoir certaines idées préconçues sur l'orientation professionnelle et certains métiers ou filières,
 - la possibilité d'échanger avec des professionnels et profiter de l'expérience et du témoignage de jeunes en activité ou en formation.

- 
- Pour les exposants : une vitrine pour valoriser les métiers et défendre une filière professionnelle :
 - l'opportunité de participer à un événement d'envergure régionale, fédérant une quinzaine d'exposants et pouvant accueillir plus de 1 000 visiteurs sur chaque ville-étape ;
 - l'occasion de faire connaître des métiers parfois méconnus mais porteurs d'emploi, ainsi que les métiers souffrant d'un déficit d'image et/ou rencontrant des difficultés de recrutement ;
 - dans un contexte de fortes tensions en matière de recrutement, la Caravane des Métiers offre aux branches professionnelles la possibilité de promouvoir leur image et faire connaître leurs besoins localement ;
 - la possibilité de créer un lien fort avec le monde économique du territoire, dans une perspective d'emploi, et mettre en relation le public avec les entreprises locales.
 - Pour les villes accueillantes : un outil de promotion du territoire, de valorisation de leurs engagements auprès de ces publics, de leur volonté de soutenir l'écosystème et notamment du milieu économique au regard des difficultés de recrutement, etc. :
 - l'opportunité d'accueillir une étape d'un événement d'envergure régionale, fédérant une quinzaine d'exposants et pouvant accueillir jusqu'à plus de 1 000 visiteurs par jour ;
 - l'occasion de promouvoir les savoir-faire, les compétences et les filières professionnelles présentes sur le territoire, mais aussi de faire connaître les établissements de formation du territoire et ainsi mobiliser l'écosystème local (mondes éducatif et économique).

1.3 Objet du présent cahier des charges

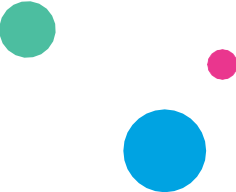
Le présent cahier des charges vise à présenter l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « **Caravane des métiers 2026 – Exposants** » lancé par l'association, ses conditions, les modalités d'instruction et de sélection des candidatures présentées.

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation recommande vivement que ce formulaire soit complété par un référent technique disposant d'un pouvoir décisionnel, qui assurera la coordination du projet en lien direct avec le régisseur de la caravane.

Il est également essentiel que les documents transmis ultérieurement par le régisseur soient relayés en amont auprès de l'ensemble des personnels mobilisés sur la caravane (chauffeurs, animateurs, prestataires, etc.), et ce, bien avant la date de départ.

2. L'ORGANISATION DE LA CARAVANE DES METIERS 2026

2.1 Principes généraux



2.1.1 L'état d'esprit de la Caravane des métiers

La Caravane des métiers est née d'un projet d'une tournée régionale fédérant, autour du Bus de l'orientation, différentes solutions mobiles de promotion des métiers et d'information sur l'orientation et les formations pour y accéder.

Cet événement itinérant présente un caractère multi-sectoriel et ne privilégie aucun secteur d'activité en particulier. **La dimension « démonstrations métiers » est primordiale** et celle-ci doit principalement se traduire par la mobilisation d'une solution mobile (bus ou véhicule pédagogique) afin de conserver l'esprit « caravane ».

Il est également essentiel de proposer des démonstrations métiers réelles, réalisées par des professionnels ou des apprenants en situation, pour permettre au public d'appréhender concrètement les gestes, les outils, les environnements de travail et les réalités quotidiennes des métiers présentés.

2.1.2 Le calendrier de l'édition 2026

La prochaine tournée régionale sera organisée **du lundi 23 mars au samedi 4 avril 2026**.

Cette période se décompose de la façon suivante :

- une première semaine de 6 jours d'exposition du lundi 23 mars au samedi 28 mars 2026 ;

L'installation des exposants dans la première ville étape se fera le dimanche 22 mars 2026.

- une deuxième semaine de 6 jours d'exposition du lundi 30 mars au samedi 4 avril 2026 ;

L'installation des exposants dans la deuxième ville étape se fera le dimanche 29 mars 2026

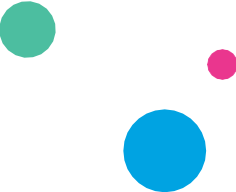
A noter :

Les départements du Rhône, de l'Ain, de l'Isère, de la Savoie, de la Haute-Savoie et de la Drôme, seront traversés lors de la première semaine du lundi 23 mars au samedi 28 mars 2026 soit :

- lundi 23 mars : Rhône
- mardi 24 mars : Ain
- mercredi 25 mars : Isère
- jeudi 26 mars : Savoie
- vendredi 27 mars : Haute-Savoie
- samedi 28 mars : Drôme

Les départements de l'Ardèche, de la Loire, du Puy-de-Dôme, de l'Allier, du Cantal, et de la Haute-Loire, seront traversés lors de la deuxième semaine du lundi 30 mars au samedi 4 avril 2026, soit :

- lundi 30 mars : Ardèche
- mardi 31 mars : Loire

- 
- mercredi 1 avril : Puy-de-Dôme
 - jeudi 2 avril : Allier
 - vendredi 3 avril : Cantal
 - samedi 4 avril : Haute-Loire

2.2 Configuration de l'événement

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation a identifié un certain nombre de critères liés au déroulement de l'événement (listés ci-après) permettant d'atteindre les objectifs du présent cahier des charges.

2.2.1 Localisation

La Caravane des métiers est organisée sur l'ensemble du territoire régional, c'est-à-dire dans les 12 départements (Ain, Allier, Ardèche, Cantal, Drôme, Isère, Loire, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Rhône, Savoie et Haute-Savoie).

Le choix du lieu qui accueillera la Caravane des Métiers est capital. Sa localisation doit favoriser l'accessibilité de tous. Le site doit respecter les normes sanitaires et de sécurité.

La priorité sera donnée à des lieux d'exposition **situés en cœur de ville**, *a minima* dans des villes moyennes avec une zone d'influence d'au moins 40 000 habitants. Cette priorisation doit permettre de toucher un large public et donner ainsi une visibilité accrue à l'événement. Les sites qui favorisent le regroupement des exposants seront privilégiés.

2.2.2 Les publics visés

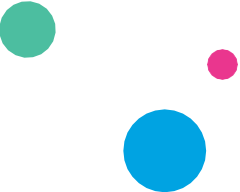
La Caravane des métiers s'adresse à tous les habitants de la région Auvergne-Rhône-Alpes, c'est-à-dire les publics jeunes et adultes : scolaires (collégiens, lycéens, étudiants), apprentis, personnes en recherche d'emploi, jeunes et leurs familles, jeunes en décrochage scolaire, salariés en réorientation professionnelle, etc.

Pour faciliter l'organisation des visites des groupes scolaires, les établissements seront informés dès la rentrée scolaire 2025-2026 par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, en collaboration avec les autorités académiques. Une information sera également adressée aux établissements d'enseignement supérieur de la région.

Étant donné que cet événement est ouvert gratuitement au grand public, y compris aux personnes en insertion ou en réorientation professionnelle, France Travail, partenaire de l'événement, impliquera les demandeurs d'emploi. Par ailleurs, le réseau du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) sera activé pour accompagner les participants.

Les villes accueillantes seront aussi une force de mobilisation et faciliteront les échanges avec leur service communication. Elles devront promouvoir l'événement auprès des établissements scolaires locaux ainsi qu'auprès des structures d'Accueil Information Orientation locales. Les exposants seront également sollicités pour promouvoir l'événement auprès de leur réseau.

Les visiteurs pourront s'inscrire par l'intermédiaire d'un système de billetterie en ligne et réserver des créneaux horaires pour les groupes. Des inscriptions individuelles seront également proposées, mais les publics individuels pourront également accéder à l'événement



sans inscription le jour J. Ces inscriptions permettront à l'organisateur d'anticiper le nombre de visiteurs et de mieux gérer les flux sur l'événement.

Point essentiel : il est crucial de prendre en compte le calendrier des événements organisés dans la ville hôte ou à proximité. L'ajout d'une autre manifestation, tels qu'un forum des métiers ou une journée de recrutement, à la Caravane des métiers peut être envisagé car cela représente une véritable valeur ajoutée pour le territoire. L'accord d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation devra être au préalable obtenu.

Il est demandé aux villes candidates de s'assurer qu'aucun autre événement ne risque de compromettre la participation du public à la Caravane des métiers, ou bien proposer une complémentarité et une fusion avec un événement déjà prévu.

Par ailleurs, Auvergne-Rhône-Alpes Orientation effectuera une vérification des événements programmés sur chaque territoire afin d'éviter tout chevauchement ou concurrence pouvant nuire à la fréquentation de la Caravane des métiers

De plus, le Bus de l'Orientation, qui circule toute l'année dans les établissements scolaires, ne sera mobilisé que sur les territoires non couverts par la Caravane, afin d'optimiser la présence et les ressources sur l'ensemble de la région.

Enfin, la prise en compte des personnes en situation de handicap est essentielle. L'accès physique au lieu de l'exposition et l'accès aux informations proposées au cours de la tournée régionale sont notamment à questionner.

2.2.3 Les exposants

Les exposants seront sélectionnés dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI). Ils disposeront d'un véhicule ou d'un stand mobile extérieur de démonstration avec l'objectif de faire découvrir de façon ludique les métiers d'un ou plusieurs secteurs d'activité. Ils proposeront une nouvelle façon d'accéder à l'information sur les métiers, les secteurs d'activité et les formations en Auvergne-Rhône-Alpes. Ils utiliseront des outils innovants tels que la réalité virtuelle, la simulation 3D, les applications digitales et démonstrations réelles, etc.

Pour susciter l'intérêt du public, l'exposant veillera à :

- Éveiller la curiosité des publics, notamment en diversifiant les modalités de découverte proposées. Exemple : montrer la réalité de l'entreprise, utiliser des lunettes 3D, utiliser la réalité augmentée, faire fabriquer avec un professionnel son propre produit ou service, etc.
- Rendre les démonstrations et/ou les animations pédagogiques attractives et interactives en proposant des stands et des supports adaptés aux différents publics :
 - supports d'information et d'orientation numériques et interactifs ;
 - mise en situation réelle qui permette aux visiteurs de vivre une expérience personnelle (ex : démonstration par un pair, contact direct, mise en situation, expérience de l'utilisateur, etc.).
 - sessions interactives où les professionnels peuvent montrer les aspects pratiques de leur métier.

- Mobiliser les entreprises locales pour enrichir les échanges avec les publics, faciliter les connexions, mieux cerner les métiers accessibles en proximité. Une forte mobilisation locale attirera plus de visiteurs, augmentant ainsi l'engagement et la participation active.
- Des offres d'emploi, de stage ou d'alternance pourront être proposées sur place, permettant aux visiteurs de découvrir et peut-être même de décrocher une première expérience ou un nouveau poste.
- Favoriser les échanges avec le public avec, par exemple, des témoignages (notamment de jeunes vers d'autres jeunes). La participation active du public est d'ailleurs recherchée autour d'une animation dynamique où l'on croise le regard des formés, des accompagnateurs, des organismes de formation, des entreprises et des branches professionnelles.

2.2.4 Organisation opérationnelle de l'événement

L'organisation de la Caravane des métiers est complexe.

Le principe admis est de visiter une ville par jour.

Période de montage	J-1 à chaque étape (le soir)
Manifestation	Du lundi 23 mars au 4 avril 2026
Période de démontage	Le soir-même après chaque journée d'exposition

L'exposition est ouverte de 9h à 16h30 du lundi 23 mars au samedi 4 avril 2026, sauf les dimanches.

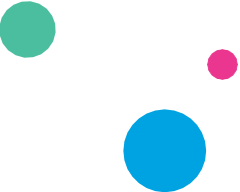
L'exposition accueille les camions ou bus d'information et diverses solutions mobiles d'information et/ou de démonstration (ex : engins de travaux publics, véhicules tactiques militaires, véhicules poids lourds, etc.), et le cas échéant, de manière exceptionnelle, des barnums.

Sa spécificité est le montage et le démontage, des stands, camions ou bus d'information de métiers tout au long de la tournée (chaque équipe des partenaires se charge de ces manipulations).

L'installation des véhicules se fait impérativement le soir à J-1 pour tous les exposants, même ceux qui ne participent pas à toute la tournée et le démontage le soir-même. Cela permet de rester dans le cadre du convoi et de faciliter grandement les échanges avec les villes et leurs services : police municipale pour les escortes, électricité pour le raccordement, logistiques et techniques. Une arrivée uniquement le matin compliquerait l'organisation générale et la coordination.

A noter : après l'ouverture au public de la manifestation à 9h, une inauguration officielle sera organisée en deuxième partie de matinée dans chaque ville-étape. Ouverte au grand public, elle rassemblera les partenaires institutionnels d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, les exposants et les représentants des collectivités territoriales concernées.

2.3 Communication



Auvergne-Rhône-Alpes Orientation fera la promotion de la Caravane des métiers à travers ses propres outils de communication :

- Kit de communication
- Dépliant de visite
- Page web dédiée
- Réseaux sociaux et vidéos
- Presse et médias
- Signalétique et marquage

L'engagement des exposants en matière de communication est détaillé dans le point 4.2.

3. COMMENT CANDIDATER A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

3.1 Le calendrier de l'appel à manifestation d'intérêt

Le calendrier de l'appel à manifestation d'intérêt est le suivant :

- Date de lancement de l'AMI : Mercredi 15 mai 2025
- Date limite de remise des candidatures : Vendredi 19 septembre 2025
A noter : Les dossiers incomplets ou déposés après cette date ne seront pas instruits.
- Notification de la décision : Octobre 2025

3.2 Le candidat

Cet appel à manifestation d'intérêt est ouvert aux personnes morales (associations, branches professionnelles, OPCO, etc.) présentes en région Auvergne-Rhône-Alpes et pouvant proposer une exposition répondant aux exigences du présent cahier des charges.

Les organismes de formation sont invités à se rapprocher de la branche professionnelle ou de l'OPCO représentant les secteurs d'activité.

Les modalités de dépôt du dossier de candidature

Les dossiers devront avoir été déposés complets au plus tard **le vendredi 19 septembre 2025 à 23h59** via le formulaire en ligne disponible à l'adresse suivante : [Appel à manifestation d'intérêt "Caravane des Métiers 2026 - Exposants" - Auvergne-Rhône-Alpes Orientation](#)

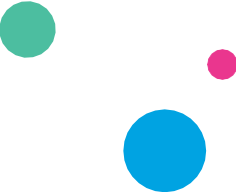
Son accès est libre et ne demande que la complétion des champs indiqués. En cas de difficulté, merci de nous contacter à l'adresse info@auvergnerhonealpes-orientation.fr.

Attention : ne seront pas instruits les dossiers déposés après la date limite indiquée ci-dessus, ou incomplets.

3.3 Les pièces constitutives du dossier de candidature

Pour être instruit, votre dossier doit être complet et contenir les éléments suivants :

- **Formulaire de candidature** à renseigner en ligne ;
- Pièces à joindre :
 - Un **courrier officiel de candidature** signé du responsable (président, directeur, etc.) de la structure faisant notamment état de la motivation à participer à la Caravane des Métiers et précisant le ou les outils d'information

- 
- proposés ;
 - Avis de situation SIRENE daté de moins de 3 mois ;
 - Les statuts et la copie de déclaration en préfecture, pour les associations ;
 - Le logo de votre structure
 - Une fiche technique à renseigner (annexe 1)

A noter : Auvergne-Rhône-Alpes Orientation peut demander toute autre pièce nécessaire à l'instruction.

3.4 La procédure de sélection

A la clôture de l'appel à manifestation d'intérêt, tous les dossiers répondant aux exigences indiquées précédemment seront instruits par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

Chacun des dossiers sera examiné selon des critères correspondant au présent cahier des charges.

La sélection finale des exposants s'effectuera, en considérant la qualité intrinsèque de chaque candidature, d'un point de vue technique et logistique, mais aussi selon la représentativité des secteurs d'activité identifiés comme prioritaires (v. *supra*). Auvergne-Rhône-Alpes Orientation devra s'assurer de la cohérence globale de la tournée régionale.

L'issue de la procédure peut donc être :

- La sélection du dossier avec confirmation de la participation à la Caravane des métiers ;
- La non-sélection du dossier.

Quelle que soit la réponse, les candidats en seront informés par courrier et mail.

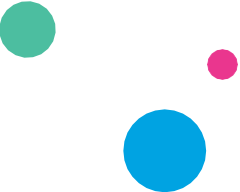
4. CONDITIONS DE PARTICIPATION EN CAS DE DECISION FAVORABLE D'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation

4.1 Engagement des exposants quant à leur participation à l'événement

En déposant son dossier, **le candidat s'engage de manière formelle à participer activement à la Caravane des métiers**, dans le cadre et selon les modalités définies dans le présent cahier des charges, et ce, dans l'éventualité où sa candidature serait retenue. Cette participation implique un engagement total à respecter les termes de l'organisation et à contribuer pleinement à l'événement.

Les exposants devront :

- Disposer d'un véhicule ou d'un stand mobile extérieur d'information, d'un ou plusieurs engins ou bien d'outils de démonstration pour faire découvrir de façon ludique les métiers ;
- Assurer une présence sur l'ensemble des 12 villes-étapes, lesquelles seront également sélectionnées dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt et dont les noms seront communiqués en juillet ;
- Être disponibles durant toute la durée de la tournée régionale du lundi 23 mars au



samedi 4 avril 2026 sauf exceptions (acteurs locaux dont l'activité ou le champ d'action ne permet pas d'envisager une participation sur l'ensemble de la tournée régionale) ;

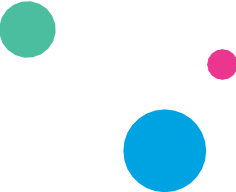
- Posséder tout le matériel d'exposition nécessaire (tables, chaises, barnum, etc.) et assurer son montage / démontage : seul un emplacement et un accès électrique sont fournis ;
- Chaque structure devra désigner un **réfèrent principal** pour toute la durée de la tournée régionale. Ce réfèrent sera l'unique interlocuteur de **Phoebus Communication** (régisseur) pour l'ensemble des villes-étapes. Il aura pour mission de relayer les informations logistiques et techniques aux intervenants de sa structure (horaires, contraintes spécifiques, etc.) et pourra, en fonction des sujets abordés, mettre en relation Phoebus avec d'autres personnes référentes internes à sa structure.
- Communiquer, dans les délais impartis, les éléments qui constitueront le stand, les dimensions et les besoins électriques avec exactitude ;
- Relayer toutes les informations aux différents intervenants (partage des consignes horaires, contraintes techniques, du trajet, etc.) ;
- Communiquer en amont le nom des partenaires ponctuels qui interviendront sur le stand, préciser la nature des animations proposées pour chaque ville-étape si elles sont différentes en fonction du territoire ;
- Communiquer une présentation succincte de votre structure et de votre offre de services, ainsi qu'un logo et, le cas échéant, une photo de votre véhicule (camion, bus) ou de votre stand mobile pour la communication. Ces éléments seront utilisés pour la promotion de la Caravane des Métiers et pour informer le public sur votre participation.
- Communiquer pour l'ensemble des villes-étapes les animations pouvant présenter un risque pour anticiper au mieux la sécurité des publics (ex : forge, animaux, dégustations, etc.) ;
- Pour les gros porteurs, se retrouver sur le point de rencontre défini en amont, avant de former un convoi et terminer ensemble le trajet jusqu'à l'escorte de la ville d'accueil. Respecter les consignes générales d'installation (arrivée dans l'ordre d'implantation, tests électriques effectués la veille, etc.).

A noter : en fonction du nombre d'exposants retenus – au-delà d'une vingtaine –, Auvergne-Rhône-Alpes Orientation pourra être amenée à proposer une solution alternative, en scindant la Caravane des Métiers en deux semaines distinctes et en proposant aux exposants retenus de n'être présents que sur la moitié des villes-étapes.

Le candidat s'engage à fournir toute pièce complémentaire jugée utile pour la bonne organisation de la tournée régionale.

En outre, la Caravane des métiers s'inscrivant dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), le lauréat garantit la neutralité et l'objectivité de l'information, en dehors de toute publicité en faveur d'un établissement de formation, d'une entreprise, d'une association, dans le respect des principes déontologiques, de la vérification de la qualification des intervenants et de l'absence de conflit d'intérêt.

Le non-respect de ces obligations est susceptible d'entraîner l'annulation de la manifestation.



4.2 Participation financière

L'exposant s'engage à fournir toute pièce complémentaire jugée utile pour faciliter l'organisation de la manifestation.

Les exposants prennent en charge les frais liés à la tournée régionale leur incombant (hébergement/restauration de leurs collaborateurs, frais d'essence et de péage, toutes dépenses de réparation éventuelles liées à l'exploitation de leurs véhicules, etc.).

Le tarif de participation pour l'ensemble de la Caravane des Métiers 2026 est fixé à 3 000 euros TTC. Un tarif spécial par journée est fixé à 700 euros TTC.

Ce montant tient compte du coût global d'organisation de la tournée régionale, à savoir :

- La sélection des sites d'accueil de l'événement à travers un appel à manifestation d'intérêt (AMI) ouvert aux communes de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- L'organisation administrative, technique et logistique de la tournée régionale en amont, dont notamment :
 - la réalisation des plans d'implantation des exposants ;
 - la préparation des trajets entre chaque ville-étape ;
 - L'établissement d'un retroplanning précis.
- L'instruction des dossiers de candidature des exposants au présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) ;
- La gestion des inscriptions des groupes (scolaires, missions locales, etc.) et des visiteurs individuels sur les journées d'exposition ;
- L'installation générale des exposants sur chacune des villes-étapes (mobilisation des services de la police municipale des villes pour l'arrivée et le départ des bus et engins de démonstration, etc.) ;
- La prise en charge de la sécurisation de l'événement de nuit comme de jour (gardiennage par des agents de sécurité professionnels, barriérage, etc.) ;
- La préparation des visites des groupes scolaires par la création d'un livret pédagogique ; webinaire de présentation
- L'accueil général des publics les jours d'exposition ; l'administration d'enquête de satisfaction visiteurs
- La prise en charge de repérage et liste de l'hôtellerie pour les exposants ;
- La communication générale de la Caravane des Métiers à travers la réalisation de supports de communication et la mise en œuvre de campagnes de communication sur les réseaux sociaux, dans la presse et par voie d'affichage dans les villes ;
- L'envoi de questionnaires de satisfaction et la rédaction d'un rapport d'activité final de l'opération (en s'appuyant sur les retours des différents exposants) ;

Phoebus Communication coordonne la participation des partenaires de la tournée régionale. Il est l'interlocuteur unique des participants à la Caravane des métiers. Il est l'unique contact

avec les services municipaux concernés par l'événement et les différents points d'organisation associés (avant, pendant et après l'événement).

4.3 Engagement des collectivités quant à la communication sur l'événement

4.3.1 Communication générale

Dans le cadre de la Caravane des métiers, les exposants s'engagent à relayer les informations relatives à l'événement en utilisant les supports de communication et outils mis à disposition par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation. Ces supports, personnalisables, permettent notamment de préciser les informations propres à chaque étape et d'ajouter les logos des partenaires.

Pour toute communication complémentaire (communiqué de presse, page web, etc...) sur l'événement, l'exposant s'engage à utiliser le logo de l'association Auvergne-Rhône-Alpes Orientation et celui de la Caravane des métiers dans le respect des principes définis dans le kit de communication (couleurs institutionnelles, typographies principales, etc.) et dans une taille correcte ne nuisant pas à sa lisibilité.



Pour toutes demandes, merci de contacter le service communication d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation à l'adresse communication@auvergnerhonealpes-orientation.fr.

4.3.2 Presse

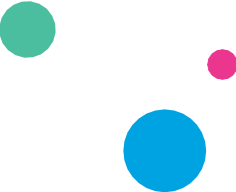
Un **dossier de presse** sera envoyé. L'exposant s'engage à le relayer localement. Pour tous les **communiqués de presse** rédigés en sus du dossier de presse, ils devront faire apparaître le logo et la mention d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation en tant qu'organisateur de l'événement et le logo de la Caravane des métiers.

4.3.3 Web et réseaux sociaux

Les collectivités lauréates s'engagent à relayer l'information sur leurs supports web (site internet, actualités, agenda, newsletter, écrans, etc...) et sur leurs réseaux sociaux.

Les publications sur les réseaux sociaux en lien avec la Caravane des métiers, doivent mentionner les comptes officiels d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

- Facebook : www.facebook.com/auvergnerhonealpesorientation
- LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/auvergne-rhone-alpes-orientation>
- Instagram : https://www.instagram.com/auvergnerhonealpes_orientation



4.3.4 Ecriture inclusive

L'écriture dite inclusive désigne les pratiques rédactionnelles et typographiques visant à substituer à l'emploi du masculin, lorsqu'il est utilisé dans un sens générique, une graphie faisant ressortir l'existence d'une forme féminine.

Conformément à la circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiée au Journal officiel de la République française, pour des raisons d'intelligibilité et de clarté dans la lecture, nos partenaires sont invités à ne pas faire usage de l'écriture dite inclusive dans les contenus et la communication des actions organisées ou financées par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

4.3.5 Bilan et enquête de satisfaction de la manifestation

Les exposants seront invités à répondre à une enquête de satisfaction à l'issue de la manifestation visant à évaluer celle-ci. Auvergne-Rhône-Alpes Orientation fournira aux partenaires et aux villes accueillantes une liste de questions dans l'objectif de fournir des éléments d'appréciation de la qualité et de l'impact de la manifestation.

Enfin, à l'issue de la tournée régionale, les partenaires seront associés à une réunion-bilan qui permettra d'établir ensuite un document de bilan et d'évaluation.

4.3.6 Contacts

Pour toutes questions relatives à l'appel à manifestation d'intérêt, merci de les adresser à : info@auvergnerhonealpes-orientation.fr.

Une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais.

Vos contacts seront :

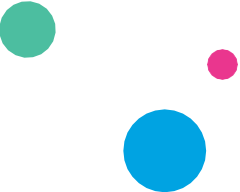
Phoebus Communication est le point de contact unique pour toute question liée à l'organisation générale de la Caravane des Métiers (coordination logistique, éléments techniques, déroulé, etc.).

Contact : Phoebus Communication
Solène MERCADIER – 06 81 62 51 26
Marie-Luce BOZOM – 06 15 15 63 20
contact@phoebus-communication.com

Pour le suivi financier de votre dossier :

Sandrine TOURNAUD
Chargée de mission administrative, comptable & financière
Auvergne-Rhône-Alpes Orientation
04 26 46 00 81
sandrine.tournaud@auvergnerhonealpes-orientation.fr

Pour information :



Véronique COURTADON, directrice de l'accompagnement des publics & de l'accès à
l'emploi, coordonne et est responsable de l'événement au sein d'Auvergne-Rhône-Alpes
Orientation
04 26 46 00 73
veronique.courtadon@auvergnerhonealpes-orientation.fr